



# DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 0007-2013-A

selon l'annexe III du Règlement UE n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction)



- 1 Code d'identification unique du produit type :  
PRB BLANC CRISTAL – PRB BLANC CRISTAL FIBRE
- 2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
Voir emballage
- 3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
mortier d'enduit à base de liant minéraux pour l'imperméabilisation de murs extérieur et intérieur et de travaux spécifiques de type OC3
- 4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LA MOTHE ACHARD
- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :  
non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :  
niveau 4
- 7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
le fabricant a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type et le contrôle de la production en usine selon le système 4
- 8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1	NF EN 998-1 : 2010
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à l'eau après cycles	$\leq 1 \text{ cm}^3 / \text{cm}^2$	
Perméabilité à la vapeur d'eau $\mu$	$\mu \leq 35$ (valeur tabulée)	
Durabilité / Adhérence après cycles / Rupt	$\geq 0,2 \text{ N} / \text{mm}^2 / \text{A ou B ou C}$	
Conductivité thermique ( $\lambda_{10, \text{sec}}$ )	0,76 W / mK (valeur tabulée)	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.  
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A La Mothe-Achard, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS  
Directeur Technique